

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 10/23 « Budget de fonctionnement pour l'année 2024 »

Présidente : Fasel Rachel

Membres : Pasteur Cora, Quinodoz Boris, Schmuki Sandra,

Suppléante : Lambercy Valérie

Orbe, le 17 septembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances s'est réunie mercredi 13 septembre 2023 à la salle de la Municipalité de la commune de Valeyres-sous-Rances. Tous les membres de la commission étaient présents. Mme Valérie Lambercy, suppléante, a siégé en remplacement de Mme Marjorie Aubort (démissionnaire). La séance a débuté en présence de Mmes Anne Baumann et Marinette Benoit, membres du CODIR (Conseil de direction), ainsi que de Mme Karyn Scorrano, boursière de l'ASIOR.

La commission les remercie chaleureusement pour leur disponibilité, ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées aux questions posées.

I. Préambule

Le but de ce préavis est de fixer le budget de fonctionnement de l'ASIOR pour 2024.

La participation des communes s'élevant à CHF 5'827'459.00, le budget 2024 présente une augmentation de charges de CHF 592'419.00 par rapport au budget 2023.

II. Analyse par chapitre

Autorités

Le budget pour financer les heures de travail des membres du CODIR a été augmenté de CHF 21'000.00 par rapport à l'année 2023. Le travail du CODIR a évolué ces dernières années avec de plus en plus de projets à gérer, comme le restaurant scolaire, les synergies à développer avec les UAPE ou la construction de l'école primaire à Montcherand. La rédaction d'un règlement du personnel est par exemple en projet. L'augmentation prévue permettra d'être plus juste par rapport à la reconnaissance du temps et du travail engagé par les membres du CODIR en charge de ces différents projets.

Administration

Le CODIR a prévu d'acquérir un logiciel pour sa gestion administrative au coût unique de CHF 42'000 (incluant la configuration et la formation). Mme Baumann a fait une démonstration des fonctionnalités de ce logiciel en direct. Il s'agit d'un logiciel de gestion comptable, gestion des salaires, gestion de projet, partage de documents. Ce logiciel permettra de centraliser de manière sécurisée tous les documents relatifs à l'ASIOR, de sorte qu'ils soient accessibles à tous les ayant droit en tout temps et à distance. Cet outil est déjà utilisé avec grande satisfaction par les communes de Valeyres-sous-Rances et de Montcherand, ainsi que par d'autres communes du canton. Le module comptable permet notamment une double signature pour le visa des factures, la première par le membre du CODIR responsable du dicastère concerné, la seconde par la ou le président.e. Le stockage sur un serveur sécurisé permettra une sauvegarde pérenne des dossiers, indépendamment des personnes en place. La commission a été convaincue par l'utilité de ce logiciel. Elle soutient l'acquisition de cet outil qui facilitera le travail de gestion administrative. En même temps, elle invite le CODIR à garantir la maîtrise des coûts de gestion administrative liés à cet outil.

Transports

Force est de constater que les charges liées aux transports sont en augmentation (CHF 187'500.00 de différence entre les budgets 2023 et 2024). Pour cause, l'augmentation des prix et le financement de patrouilleuses et patrouilleurs supplémentaires pour la sécurité des enfants aux abords des écoles.

La commission relève et salue le travail effectué par le CODIR pour créer des synergies entre l'AJOVAL et l'ASIOR, qui se traduit ici par une mutualisation des bus, permettant un partage des frais.

Prestations parascolaires

Les contrats du personnel ont été réétudiés et les salaires ont été mis en conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

Nous relevons que le restaurant scolaire de Chantemerle sera également ouvert aux élèves de 3P et 4P. L'offre sera donc accessible de la 3P à la 11S.

Enseignement primaire

Nous constatons une augmentation du budget pour l'enseignement primaire de CHF 306'456.00 entre 2023 et 2024. Cette différence s'explique par les charges liées à notre futur collège à Montcherand (charges d'exploitation, intérêts, amortissement). A noter que les montants indiqués sur le budget concernent une demi-année, soit de juillet à décembre 2024. Les loyers des locaux de Rances et Lignerolle seront payés jusqu'à fin juillet 2024, le déménagement des classes étant prévu sur le mois de juillet.

A noter une bonne surprise concernant le coût de fourniture et d'installation des tableaux interactifs (affichage numérique frontal, ANF) des collèges de Valeyres-sous-Rances, Arnex-sur-Orbe, du Grand-Pont et Ste-Claire à Orbe. Les négociations promises par le CODIR ont

permis de diminuer significativement le coût total, passant de CHF 312'000.00 (préavis 07/22) à CHF 187'712.25.

Enseignement secondaire

Au niveau du groupement secondaire, le budget 2024 est similaire à celui de l'année 2023, avec une baisse de CHF 13'427.00.

III. Commentaire général

Le budget 2024 présente une augmentation de charges par rapport au budget 2023. Il est à relever que le coût par élève au primaire augmente, alors que le coût par élève au secondaire reste relativement stable. L'augmentation du budget est principalement imputable à l'augmentation des charges liées aux transports, ainsi que, pour sa plus large part, aux charges liées à notre nouveau Collège de Montcherand.

Coûts par élève	Sans les transports		Avec les transports	
	B-2023 (CHF)	B-2024 (CHF)	B-2023 (CHF)	B-2024 (CHF)
Primaire	2'403.16	2'755.97	3'210.45	3'679.36
Secondaire	3'980.44	3'862.72	4'787.73	4'786.11

En vue des futures constructions prévues à l'ASIOR, la commission de gestion et des finances suggère, à l'avenir, de développer des synergies avec la commission des bâtiments.

IV. Conclusions

Le budget de l'année 2024 présente une augmentation de charges de CHF 592'419.00 par rapport au budget 2023. Les raisons de cette augmentation ont été clairement explicitées dans le préavis établi par le CODIR ainsi que lors de la séance de questions-réponses avec la commission.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, invite le Conseil intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR, considérant :

- le préavis 10/23 concernant le budget pour l'année 2024,
- le rapport de la commission de gestion et des finances,
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. Le budget de l'année 2024 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2024 s'élève à **CHF 5'827'459.00.**

Pour la commission de gestion et des finances

Rachel Fasel, rapporteure